



Comment préparer ma succession

Par **bernard en 13**, le **19/02/2016** à **16:34**

Bonjour, en 2015 après le décès de notre mère (veuve), nous sommes quatre enfants à avoir hérité de ses biens.

Un de mes frères a préféré à l'indivision le rachat de sa part; part que j'ai donc rachetée. Ma soeur et mon petit frère sommes donc en indivision désormais; je suis donc à 50% indivisaire.

Je voudrais organiser ma succession aujourd'hui.

Ma soeur est mariée et a deux filles, mon petit frère est marié et a deux filles, celui qui s'est dédier de l'indivision est marié et a une fille et un garçon et je suis célibataire sans enfant.

Sans rien faire de ma part, comment se fera ma succession?

Ai-je intérêt à désigner ma soeur, mon petit frère ou mon neveu ou une de mes nièces comme bénéficiaire?

Sinon qu'elle est la solution la plus avantageuse (à moindres frais pour l'héritier) que je puisse envisager en rédigeant un testament ou des dispositions notariales?

Merci pour le soutien que vous voudrez bien m'apporter?

Par **catou13**, le **20/02/2016** à **08:10**

Bonjour,

Vous laissez donc 3 frères et soeur, collatéraux privilégiés, qui se partageront votre succession à raison d'1/3 chacun. Au cas où l'un d'eux décèderait avant vous, ce sont ses enfants qui recueillerait sa part (donc 1/3) par le biais de la "représentation".

Sachez que les frères et soeurs ne sont pas des héritiers réservataires : Vous pouvez donc aux termes d'un testament léguer votre succession à qui bon vous semble : un tiers, une association, votre soeur, des neveux...

D'un point de vue fiscal, ces derniers sont plus fortement taxés:

- F&S : Abattement de 15.932 €

Droits : 35% jusqu'à 24.430 € et 45% au delà

- Neveux : Abattement de 7.967 € et taxation à 55%.

Je vous conseille d'organiser votre succession avec l'aide d'un Notaire.